

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00051

Numéro SIREN : 315 769 257

Nom ou dénomination : BANQUE DES CARAÏBES

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/001717

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

**SA au capital de € 10.111.588,10
Siège Social : 30, Rue Frébault
Pointe-à-Pitre (97159 GUADELOUPE)
315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre**

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MAI 2019

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et aux statuts de votre société, à l'effet :

- de vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir ;
- de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice, ces comptes étant joints au présent rapport ;
- de vous demander de renouveler le mandat d'un administrateur

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I. ACTIVITES, RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET PERSPECTIVES

1. Situation de la société et analyse de l'évolution des affaires

1.1. Situation de la société

Les faits marquants de l'activité dominante de la Société

En 2018, l'exploitation de la SGBA demeure fragile, en dépit des avancées constatées en 2017 et qui globalement se maintiennent en 2018.

La stratégie de la SGBA se décline au travers de quatre axes majeurs :

- La sécurisation du fonctionnement de la banque

Des progrès ont été réalisés dans le domaine de la supervision managériale et le suivi du risque opérationnel. Ainsi les pertes et provisions sur ce type de risque ont connu une forte diminution en 2017 et le niveau de contrôle sur les procédures et les comptes sensibles continue de s'améliorer. Cet axe continue à être essentiel pour la SGBA.

- La dynamisation de l'activité commerciale

Après une année 2017 exceptionnelle en matière de production de crédit (115 M€), l'année 2018, avec une production de 92 M€ bien que globalement en ligne par rapport au budget, connaît un léger tassement, notamment sur les crédits habitat et les crédits d'équipement consécutif à une concurrence féroce sur les taux.

Il convient de noter une belle performance de la SGBA sur l'activité crédit-bail avec une production de 27 M€ en 2018 contre 20 M€ en 2017.

- L'évolution du modèle opérationnel

Les études visant à faire évoluer le modèle opérationnel de la SGBA se poursuivent avec pour objectif la baisse importante des charges d'exploitation, pour atteindre une rentabilité pérenne.

- La maîtrise du coût net des risques

Un projet majeur, de cession d'une large partie du portefeuille douteux-contentieux de la banque, a été mené, avec le support du siège, avec succès en 2018.

Cette opération a permis la cession d'un portefeuille dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Valeur brute du portefeuille cédé : 21,6 M€
- Montant des provisions du portefeuille : 18,6 M€
- Valeur nette du portefeuille : 3 M€
- Valeur de cession : 5,7 M€

Cette opération, outre le gain financier résultant, permettra à la SGBA de concentrer ses ressources de recouvrement sur la partie commerciale et amiable, afin de réduire de manière significative son coût net

des risques tout autant que le coût du recouvrement, honoraires notamment.

Le positionnement de la société sur le marché et par rapport à la concurrence

La forte concurrence qui s'exerce sur les territoires d'activité de la SGBA, avec la présence sur la zone Antilles Guyane de l'ensemble des grands établissements français (19 établissements financiers dont 8 banques), couplée à une compétition féroce sur les taux avec des concurrents qui sont désormais tous nationaux, a pour conséquence une sensible érosion des parts de marché de la SGBA. Ainsi, entre fin 2017 et fin 2018, sur l'activité crédit, les parts de marché passent de 2,68% à 2,40% et en matière de collecte de dépôts, elles passent de 2,26% à 2,06%.

Informations sur les effectifs de la société, les embauches, les licenciements

L'effectif de la banque est passé de 115 CDI en 2017 à 108 CDI en 2018.

Les facteurs économiques ayant pu influencer l'activité et les résultats

La SGBA évolue toujours en 2018 dans un environnement de taux bas, qui continue à baisser, et qui érode de façon significative ses marges.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La SGBA a connu un exercice 2018 en deçà de ses objectifs et en deçà de 2017 en matière de production commerciale. En cause la concurrence sur les taux avec des offres contre lesquelles SGBA ne peut lutter du fait de ses coûts de refinancement.

Elle ne parvient pas à équilibrer son exploitation, dans ce contexte très concurrentiel et doit faire évoluer son modèle opérationnel en mutualisant des fonctions supports et opérations pour lui permettre d'espérer restaurer sa rentabilité.

1.2. Analyse de l'évolution des affaires

En application des dispositions de l'article L 225-100-1 du Code de commerce, nous vous informons que les résultats de notre Société sont toujours marqués par un modèle opérationnel obérant sa compétitivité dans un contexte de taux bas.

Elle maintient cependant son niveau de PNB avec des frais généraux et un risque opérationnel contenus.

Toutefois, le Cout Net du Risque (CNR), suite à la cession du portefeuille de créances contentieuses, a une influence positive très significative sur les résultats.

Principaux risques et incertitudes liés à l'activité

a. Des risques de contrepartie impactés positivement

Le coût du risque de la SGBA est très favorable en 2018, et affiche une reprise de 4,4 M€ dont 2,7 M€ liée à la cession du portefeuille.

C'est la conséquence de récupérations significatives sur des dossiers précédemment provisionnés suite

à un retour à meilleure fortune des contreparties en défaut et au réajustement de provisionnement après expertise des garanties.

Sur le marché Non Retail, le suivi des engagements a été renforcé en vue de permettre une prise en charge immédiate par le service recouvrement dès le premier incident.

Il en est de même pour les crédits immobiliers qui sont pris en charge par le service recouvrement dès le premier impayé.

Les engagements compromis sont correctement provisionnés.

b. La maîtrise de nos risques opérationnels demeure une priorité

Les actions d'apurement sur les comptes sensibles se sont poursuivies en 2018.

Le dispositif de pilotage de nos risques opérationnels continue à être renforcé avec une plus grande implication des managers et de l'ensemble de la chaîne de traitement.

Les ateliers Reshape des processus et la mise en production de projets tels que 3 D Secure ont de fait permis de limiter certains de nos risques.

Indicateurs de performance financière

La situation financière de la société se reflète au travers de l'évolution des ratios prudentiels de liquidité : le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le NSFR (Net Stable Funding Ratio).

Pour ces deux ratios, la SGBA est dispensée de calcul sur base individuelle car elle est incluse dans le sous-groupe de liquidité autour de SGPM. La création du sous-groupe de liquidité a été validée par l'ACPR.

2. Présentation des comptes sociaux et proposition d'affectation du résultat

2.1. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe du bilan.

Le total du bilan s'établit à 437 M€ au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 3,6% sur la période (+15 M€).

La variation à l'actif du bilan provient essentiellement d'une hausse des opérations avec la clientèle (+ 5 M€) et d'une hausse des opérations de crédit-bail (+6 M€), résultante d'une production commerciale plus soutenue.

L'augmentation du passif s'explique essentiellement par une hausse de 15 M€ des dettes envers les établissements de crédit découlant d'une utilisation plus active de nos lignes auprès de l'agence des banques. Par ailleurs les opérations avec la clientèle au Passif diminuent légèrement dans la suite de l'érosion de notre part de marché sur la collecte des dépôts.

2.2. Résultats économiques et financiers

2.3. Résultats économiques et financiers

Après comptabilisation de produits d'exploitation pour 41 688 591,70 euros et de charges d'exploitation pour - 45 667 411,07 euros [dont - 1 131 924,11 euros de dotations aux amortissements], le résultat brut d'exploitation s'établit à - 3 978 819,37 euros.

Après imputation d'un coût net du risque positif de + 4 421 193,43 euros, d'un gain sur actifs immobilisés de 182 392,60 euros, le résultat courant avant impôt s'établit à + 624 766,66 euros.

Compte-tenu de la comptabilisation d'un impôt sur les sociétés de - 270 627,30 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de + 354 139,36 euros.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2018, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font donc apparaître un bénéfice de + 354 139,36 euros.

2.4. Proposition d'affectation du résultat

Il vous est également proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de +354 139,36 euros en **report à nouveau** :

- Report à nouveau au 31.12.2018	- 16 372 603,33 Euros
- Bénéfice de l'exercice 2018	+ 354 139,36 Euros
- Report à nouveau après affectation ramené à	- 16 018 463,97 Euros

Après affectation, le montant des capitaux propres de la Société s'élève à 13 862 572,63 Euros.

2.5. Déclaration de l'article 243 bis du CGI au titre des dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La SGBA en 2019 devra toujours se concentrer sur la dynamisation de sa politique commerciale. Nos efforts porteront également sur les domaines suivants :

- développer notre fonds de commerce par la conquête de PME locales, avec un souci de diversification de notre fonds de commerce
- augmenter notre audience auprès des Grands Groupes clients et renforcer la synergie avec les clients du Groupe SG présents aux Antilles Guyane
- améliorer nos processus d'octroi sur les entreprises dans une logique d'industrialisation de nos chaînes de traitement afin de traiter plus (quantitativement), mieux (qualitativement) et plus vite (amélioration des délais)
- lancer les outils, informatiques notamment, permettant de passer d'un processus papier à un processus dématérialisé et décisionnel pour les prêts personnels et les prêts immobiliers

- améliorer notre offre de service et la qualité de nos prestations
- accentuer notre action de maîtrise des frais généraux
- effectuer un travail de fond sur l'amélioration de l'efficacité de la perception des commissions
- améliorer notre politique de recouvrement en prenant en charge les impayés plus en amont, à moins de 30 jours au lieu de 90 jours
- mieux vendre nos solutions de banque à distance pour les échanges entre banque et clients
- poursuivre le développement des crédits immobiliers en s'appuyant sur les conseillers spécialisés et les prescripteurs.

Les travaux entamés concernant l'évolution de notre modèle opérationnel devront également se poursuivre en 2019 pour trouver le modèle permettant de pérenniser la SGBA.

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

5. Activités en matière de recherche et de développement

Conformément à l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

6. Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-dessous la décomposition à la date de clôture du 31 décembre 2018 pour comparatif, du solde des dettes Fournisseurs par date d'échéance.

En milliers d'euros

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	37	12	16	131	196	0	8	0	0	8
Montant de factures concernées HT	97	-136	19	16	-116	0	77	0	0	77
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	1,26%	-1,77%	0,24%	0,21%	-1,51%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT						0	0,18%	0	0	0,18%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures	21					0				

(*) Le sens négatif est dû à des avoirs et acomptes

Les opérations de banques et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations sur les délais de paiement.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société détient les participations suivantes au 31 décembre 2018 :

- 0,00005 % des titres VISA INC (soit 886 titres sur un total de 1 750 180 000 titres émis).

III. SUCCURSALES

Néant

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET A L'ACTIONNARIAT SALARIE

1. Répartition du capital social

Nous vous rappelons, que lors de la réunion du Conseil d'Administration du 13 avril 2017, il a été constaté, en application de l'article L.225-258 du Code de commerce, que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 octobre 2017, notre Société a décidé de reconstituer ces capitaux propres. A la suite de cette opération, le capital social de SGBA est réparti comme suit :

Actionnaires	Au 31.12.2018		
	Nombre d'actions	En %	Seuil (art L.233-13)
GENEFINANCE	24.400.576	99%	plus des dix-neuf vingtièmes
SOCIETE GENERALE	261.834	1%	moins du vingtième
	24.662.241	100%	

2. Ajustement des valeurs mobilières donnant accès au capital

Nous vous informons, en application des dispositions de l'article L 228-99 du Code de commerce, que la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du même Code.

3. Actionnariat salarié

L'article L 225-102 du Code de commerce fait obligation au Conseil d'Administration de rendre compte annuellement à l'Assemblée Générale Ordinaire, dans son rapport de gestion, de l'état de la participation des salariés au capital social de la société, dont les titres sont l'objet d'une gestion collective.

Nous vous informons que le personnel salarié ne détient pas d'actions de SGBA faisant l'objet d'une gestion collective.

Lorsque le rapport présenté à l'Assemblée fait apparaître que les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital, l'article L. 225-129-6 alinéa 2 fait obligation au Conseil, périodiquement, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires à l'effet de leur proposer d'adopter une résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Il s'agit donc d'une obligation périodique de consultation des actionnaires. Toutefois, l'article L 225-129-6 précité prévoit que ces dispositions ne sont pas applicables aux sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 (lequel fixe le périmètre de consolidation des comptes), « *lorsque la société qui les contrôle a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'épargne salariale dont peuvent bénéficier les salariés des sociétés contrôlées* ».

Ainsi, en l'espèce, la SGBA qui est incluse dans le périmètre de consolidation de Société Générale SA, est dispensée de l'obligation de consultation périodique, dans la mesure où Société Générale SA a mis en place un tel dispositif d'épargne salariale.

V. MENTION DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé qu'il vous est demandé d'approuver ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

VI. PRETS INTERENTREPRISES

Néant

La Société, en sa qualité d'Etablissement de Crédit, n'est pas concernée par les articles L 511-5 et L 511-6 du Code Monétaire et Financier.

VII. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Ces informations sont fournies par le groupe SOCIETE GENERALE dans son rapport RSE 2018 disponible sur le site internet Société Générale.com

VIII. DIVERS

1. Jetons de présence

Nous vous proposons de ne pas attribuer de jetons de présence aux Administrateurs.

2. Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Walid CHAOUCH arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il vous est proposé de renouveler leur mandat, pour une nouvelle durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui sera appelée à statuer, en 2022, sur les comptes de l'exercice devant être clos le 31 décembre 2021

ooo

Le Conseil d'Administration

ANNEXE

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

SGBA	2014	2015	2016	2017	2018
<u>Situation financière en fin d'exercice</u>					
Capital social (en €)	17 263 687	17 263 687	17 263 687	10 111 588	10 111 588
Nombre d'actions émises	12 331 205	12 331 205	12 331 205	24 662 410	24 662 410
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<u>Résultat global des opérations effectives (en K€)</u>					
Chiffre d'affaires H.T. (*)	48 382	46 629	42 385	42 028	41 689
Produit Net Bancaire	16 328	15 674	14 375	16 101	16 155
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participations	-9 283	-14 738	-9 977	-2 489	-19 182
Impôts sur les bénéfices	3 281	1 804	2 800	1 313	-271
Résultat après impôts, amortissements, provisions et participations	-8 048	-2 602	-4 951	-827	354
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<u>Résultat des opérations réduit à une seule action (en €)</u>					
Bénéfice après impôts et participations mais avant amortissements et provisions	-0,49	-1,34	-0,58	-0,12	-1,92
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participations	-0,65	-0,21	-0,40	-0,03	0,01
Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Personnel</u>					
Nombre de salariés	149	127	129	134	139
Montant de la masse salariale (en K€)	8 815	7 423	7 272	7 160	7 386
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en K€)	3 826	3 311	3 329	3 382	3 548

(*) Les chiffres des années 2014 à 2016 ont été retraités pour intégrer également les produits de crédit-bail

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société Anonyme

30, rue Frébault
97152 Pointe-à-Pitre

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société Anonyme

30, rue Frébault
97152 Pointe-à-Pitre

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la Société Générale de Banque aux Antilles,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention non-autorisée préalablement

En application des articles L 225 - 42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention de prestation informatique entre la SGBA et la BFCOI (filiale de la Société Générale).

Personne concernée

Monsieur Walid Chaouch, administrateur commun des sociétés SGBA et BFCOI

Nature et objet

La SGBA a été amené au cours de l'exercice 2013 à mettre en place un contrat de type prestation technique d'ordre informatique.

Modalités

Prestation d'assistance technique dans l'exploitation et le développement du progiciel de banque SAB.

Le montant comptabilisé à ce titre en 2018 s'élève à 895 829,23 EUR hors taxes.

La SGBA a omis lors de la conclusion de la convention en l'année 2013 de procéder à l'autorisation de la convention par le Conseil d'administration ainsi que son approbation par la suite en Assemblée générale.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 14 mai 2019

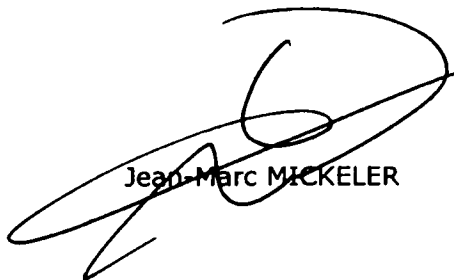
Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES



Guillaume MABILLE



Jean-Marc MICKELER

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société Anonyme au Capital de 10 111 588,10 Euros
ayant pour numéro unique d'identification 315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre, ayant son
Siège social : 30, rue Frébault - 97110 POINTE-A-PITRE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

1- Présentation du bilan et du hors bilan

2- Présentation du compte de résultat

3- Notes annexes :

- **Principes et méthodes comptables**
- **Informations sur le bilan**
- **Informations sur le compte de résultat**
- **Informations sur les instruments financiers à terme**
- **Informations diverses**

1 - BILAN ET HORS BILAN

Caisse, Banques centrales	4 699	10 227
Effet Publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (Note 2)	7 054	6 441
Opérations avec la clientèle (Note 3 et Note 4)	358 998	364 274
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2 299	2 299
Participations et autres titres détenus à long terme	179	244
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat (Note 5)	38 882	45 173
Location simple		
Immobilisations incorporelles (Note 6)	1 955	2 369
Immobilisations corporelles (Note 6)	3 849	3 361
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (Note 7)	2 747	1 378
Comptes de régularisation (Note 7)	1 084	1 494

Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 8)	139 472	154 776
Opérations avec la clientèle (Note 9)	251 111	249 838
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs (Note 10)	1 874	2 115
Comptes de régularisation (Note 10)	5 000	5 434
Provisions (Note 11 et Note 12)	4 675	5 140
Dettes subordonnées (Note 13)	6 106	6 098
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG (Note 14)	13 508	13 863
dont Capital souscrit	10 112	10 112
dont Réserves	19 769	19 769
dont Report à nouveau	-15 546	-16 373
dont Résultat de l'exercice	-827	354

Engagements donnés		
Engagements de financement donnés	10 890	15 993
. en faveur d'établissement de crédit	0	
. en faveur de la clientèle	10 890	15 993
Engagements de garantie donnés	51 084	44 911
. d'ordre de la clientèle	51 084	44 911
. d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus	0	0
. d'établissement de crédit	0	0
. de la clientèle	0	0
Engagements de garantie reçus	168 301	170 708
. d'établissement de crédit	168 301	170 708

2 - COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et produits assimilés (Note 15)	13 272	13 398
Intérêts et charges assimilés (Note 16)	-4 970	-4 292
Produits sur opérations de Crédit Bail et assimilés (Note 17)	22 187	21 322
Charges sur opérations de Crédit Bail et assimilés (Note 17)	-19 962	-20 093
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable (Note 18)	1	10
Commissions (produits) (Note 19)	6 054	6 225
Commissions (charges) (Note 19)	-413	-776
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 20)	-49	124
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	514	609
Autres charges d'exploitation bancaire	-533	-372
PRODUIT NET BANCAIRE	16 101	16 155
Charges générales d'exploitation (Note 21)	-18 069	-19 002
<i>Charges de personnel</i>	-10 979	-11 293
<i>Autres charges administratives</i>	-7 090	-7 709
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-841	-1 132
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-2 810	-3 979
Coût du risque (Note 22)	495	4 421
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 315	442
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 23)	-44	182
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-2 360	625
Résultat exceptionnel (Note 24)	219	0
Impôts sur les bénéfices (Note 25)	1 313	-271
Dotations / Reprises de FBRG et provisions réglementées		

NOTES ANNEXES

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SGBA sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, il est précisé qu'aucune transaction significative entre parties liées n'a été conclue à des conditions hors marché et qu'il n'a été identifié aucune opération présentant des risques et avantages significatifs non inscrits au bilan nécessitant une information particulière.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2018.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non - recouvrement total ou partiel qui provient :

- Soit d'une possibilité de défaillance de la contrepartie liée à sa situation financière individuelle.
- Soit d'un litige déclaré au sujet de la créance elle-même.

Sont réputées créances douteuses au titre d'un risque de défaillance de la contrepartie, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

a) Existence d'échéances impayées depuis :

- Plus de trois mois pour tous les types de crédit ou les crédits baux mobiliers.
- Plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement et les crédits baux immobiliers.
- Plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales.

b) Situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'entité a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie (existence de procédures d'alerte par exemple).

c) Contrepartie faisant l'objet d'une procédure contentieuse (procédure de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, assignation devant un tribunal international).

Les créances douteuses comprennent aussi bien le capital (échu impayé et restant dû) que les intérêts (échus impayés et courus).

Créances douteuses compromises

Sont des créances douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles, après une durée raisonnable de classement en douteux, la disparition du risque de crédit avéré

(requalification en créance saine) n'est plus prévisible compte tenu des conditions de solvabilité de la contrepartie. En tout état de cause, le classement de créances en douteuses compromises intervient au plus tard un an après la classification en douteuses (1).

- Les créances à durée déterminée pour lesquelles la échéance du terme a été prononcée.
- Les créances à durée indéterminée pour lesquelles la rupture des relations commerciales a été notifiée à la contrepartie selon les modalités prévues par le contrat.

(1) Par exception, cette date limite peut être repoussée s'il existe encore un espoir raisonnable de disparition du risque de crédit, cet espoir devra être apprécié dossier par dossier et documenté pour justification auprès des auditeurs internes et externes, ces derniers pouvant apprécier rétrospectivement la pertinence de la dérogation au vu du dénouement des créances concernées (retour en créances saines ou passage en pertes), et en interdire le cas échéant l'usage ultérieur.

Dépréciation pour créances douteuses

Les créances impayées font l'objet d'un suivi au cas par cas. Lorsqu'il existe un risque de non recouvrement, le dossier classé en créances douteuses fait l'objet d'une dépréciation dont le montant est fonction des possibilités de recouvrement.

Les créances douteuses font l'objet d'un suivi permanent, dossier par dossier. Les dépréciations sur créances douteuses sont revues dès qu'un élément du dossier évolue (remboursement de tout ou partie de la créance, changement de situation du client...). Dès lors qu'il n'existe aucune perspective de recouvrement, la créance est considérée comme irrécouvrable et est inscrite au débit du compte de résultat. La dépréciation correspondante est alors reprise au crédit du compte de résultat.

Actualisation des flux de recouvrement

L'application de cette disposition du règlement ANC n° 2014-07 s'est traduite en 2018 par une reprise de 0,72 M€ intégralement enregistrée en coût net du risque.

Créances restructurées

Le montant au 31 décembre 2018, des créances restructurées à des conditions inférieures aux conditions d'origine n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée à la clôture.

PORTEFEUILLE TITRES

Actions et autres titres à revenus variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Au 31/12/18, la SGBA détient des actions BPI Financement enregistrées au bilan, dans l'agrégat actions et autres titres à revenus variables, à leur valeur d'acquisition, soit 2,3 M€. Ces actions, catégorisées en titres de placement, enregistrent une valeur de marché de 3 M€, soit une plus-value latente de 0,6 M€ au 31/12/18.

Participations et autres titres détenus à long terme

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou

de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Au 31/12/18, la SGBA détient des :

- Des titres de participations VISA INC pour 0,03 M€
- Des certificats d'associations pour 0,12 M€

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE :

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports (Bons de Caisse essentiellement).

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

La SGBA applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement. A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Pour les immeubles d'exploitation, la SGBA a appliqué cette approche en retenant les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	gros oeuvre	40 ans
	façades et toitures	30 ans
Installations techniques	ascenseur	25 ans
	électricité	25 ans
	groupe électrogène	30 ans
	climatisation	20 ans
	autres installations techniques	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes, et appliquées selon le mode linéaire :

- Constructions 20 à 50 ans
- aménagements / installation 5 à 10 ans
- mobilier 5 à 10 ans
- matériel 3 à 5 ans
- véhicules 4 ans
- machines de bureau 5 ans

PROVISIONS

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, ou que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

La SGBA comptabilise une provision de 12,5% sur les encours des clients commerciaux (clicom) cotés sensibles. Celle-ci a occasionné une dotation nette de provision de 658 K€ au 31/12/2018.

Epargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets mis en application de cette loi.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans d'épargne logement (PEL), la SGBA procède depuis l'exercice 2007 à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat)
- des engagements pris en matière de rémunération de l'épargne logement, pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée)

Au titre de l'exercice 2018, la provision épargne logement s'élève ainsi à 49 K€.

Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

Le montant global des provisions pour engagements sociaux s'élève à 1,9 M€ au 31/12/2018. Cf. note Frais de personnel et avantages au personnel.

PRODUITS ET CHARGES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La SGBA enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES AU PERSONNEL

1 - Frais de personnel

La rubrique Frais de Personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraite des différents régimes et les charges liées à l'application du règlement ANC 2013-R-02 relatif à l'évaluation des régimes de retraite et avantages similaires.

2 - Avantages au personnel

La société peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps
- des indemnités de fin de carrière

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la société se limite au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (Départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels. Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de dés actualisation,
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Méthode d'évaluation des engagements

Le coût des engagements sociaux est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à constater individu par individu la valeur actuelle de la prestation future basée sur les services acquis en date de clôture.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité de ces engagements.

Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La Société Générale de Banque aux Antilles, sous préconisation du Groupe Société Générale, a eu recours au Cabinet Aon Hewitt.

Comptabilisation au bilan

La provision comptabilisée au bilan est égale à l'engagement net des régimes, c'est-à-dire la différence entre la valeur actualisée des obligations acquises calculée avec la méthode ci-dessus et la juste valeur des actifs du régime.

Comptabilisation de la charge annuelle

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les avantages à long terme et postérieurs à l'emploi comprend :

- le coût théorique des services rendus au cours de l'exercice
- (+) le coût financier (intérêts sur la valeur des engagements)
- (-) le rendement attendu des actifs
- (+) le coût des services passés

Le montant global de la provision liée aux engagements sociaux (Indemnités de fin de carrière, médailles du travail) au 31.12.2018 s'élève à 1,78 M€.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 1,40 %
- Taux d'inflation de 1,73 %
- Taux d'augmentation des salaires (net de l'inflation) de 1,50 %.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique Coût du Risque se limite aux dotations nettes des reprises de dépréciations et de provisions sur risques de contrepartie et pour litiges.

Les dotations nettes aux dépréciations et aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique gains et pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins values de cession.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au niveau du Produit Net Bancaire.

COMPTABILISATION IMPOTS SUR LES BENEFICES

La Société Générale, dans un but d'optimisation de la gestion de la charge fiscale du groupe, formée par elle-même et par certaines filiales contrôlées à plus de 95 %, a opté depuis 1989 pour le régime d'intégration fiscale défini aux articles 223A et suivants du CGI et a inclus la Société Générale de Banque aux Antilles dans son périmètre d'intégration.

La Société Générale de Banque aux Antilles bénéficie à ce titre d'une subvention d'IS reçue de la maison mère, en cas de résultat déficitaire.

OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.

La SGBA utilise depuis 2008 des swaps de taux d'intérêt en couverture du risque de taux d'intérêt relatif à des prêts octroyés à la clientèle. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats, soit 22,7 M€ au 31 décembre 2018 : ce montant représente le volume des opérations en cours.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

La SGBA a procédé à une cession de créances douteuses fin 2018 :

- Valeur brute du portefeuille cédé : 21,6 M€
- Montant des provisions du portefeuille : 18,6 M€
- Valeur nette du portefeuille : 3 M€
- Valeur de cession : 5,7 M€

La banque a vendu un immeuble en septembre 2018. Cette vente a généré une plus-value de cession de 182 K€.

Courant 2018, la gestion des opérations monétiques (remises commerçants, retraits et paiement par carte) a migré de MONEXT vers un nouvel outil TRANSACTIS.

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit (en K€)

Comptes ordinaires débiteurs	7 054	6 441
Créances rattachées	0	0
0 - 3 mois	7 054	6 441

NOTE 3 - Opérations avec la clientèle Actif (en K€)

Créances saines	336 053	344 225
<i>Créances commerciales</i>	<i>1 270</i>	<i>1 001</i>
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>19 488</i>	<i>15 221</i>
<i>Crédits équipement</i>	<i>175 049</i>	<i>182 231</i>
<i>Crédits habitat</i>	<i>115 433</i>	<i>112 949</i>
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	<i>9</i>	<i>0</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>20 370</i>	<i>29 330</i>
<i>Valeurs non imputées</i>	<i>3 314</i>	<i>2 400</i>
<i>Prêt clientèle financière</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Créances rattachées</i>	<i>1 120</i>	<i>1 092</i>
Créances douteuses	53 320	29 928
Dépréciations	-30 375	- 9 879

Note 3.1 - Concours à la clientèle par marché (en K€)

(Hors VNI, Prêt Clientèle financière, Créances rattachées, Créances douteuses et dépréciations)

Clientèle de Particuliers	102 331	114 509
Clientèle Commerciale et Professionnelle	229 289	226 223

Note 3.2 - Echéances de Créances

0 - 3 mois	36 114	45 680
3 - 12 mois	34 422	35 138
1 à 5 ans	152 469	155 858
+ 5 ans	135 993	127 597

NOTE 4 - Créances douteuses et Dépréciations (en K€)

31/12/2018						
	Encours Sains	Encours Douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	dont Dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	344 226	29 928	12 039	- 9 879	-1 470	20 049

31/12/2017						
	Encours Sains	Encours Douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	dont dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	336 053	53 320	31 289	30 375	18 521	22 945

Dépréciations sur Créances clients	Montant au 31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2018
Créances douteuses compromises et non compromises	29 277	9 788	-30 212	8 853
Actualisation de l'estimé récupérable	1 098	1 151	- 1 223	1 026

NOTE 5 - CREDIT - BAIL

❖ Note 5.1 - Ventilation des opérations Crédit-Bail (en K€)

Crédit bail et opérations assimilées	80 582	26 522	-26 395	80 710
Créances rattachées	77		-77	0
Créances douteuses	1 777			426
Sous-total	82 436	26 522	-27 822	81 136
Amortissements	-41 777	-17 463	26 398	-35 536
Dépréciations	-1 777	-284	1 635	-426
Sous-total	-43 554	-17 747	28 033	-35 962

❖ Note 5.2 - Encours par secteur économique (en K€)

Distribution	3 714	2 808
Automobile	2 153	2 907
Services	5 755	5 013
BTP	2 701	2 576
Immobilier	1 544	991
Commerce	2 036	2 703
Agro - Alimentaire	852	1 318
Tourisme /Hôtellerie dt loueurs de voiture	16 292	23 303
Divers	3 835	3 555

Au 31/12/2018, la réserve latente sur opérations de crédit-bail et assimilées s'élève à 1 184 969,60 euros pour un encours financier de 45 476 140,82 euros.

NOTE 6 - Immobilisations et Amortissements (en K€)

Immobilisations incorporelles	6 195	934	0	7 129
Fonds commercial	592	-	-	592
Immobilisation incorporelle informatique	5 603	934	0	6 537
Immobilisations corporelles	12 475	828	1 459	11 844
<i>Exploitation</i>				
Terrains bâtis	96	-	10	86
Constructions exploitation	1 923	-	108	1 815
Matériels informatiques	1 184	36	40	1 179
Matériels de transport	87	-	-	87
Matériel de bureau & mobiliers	1 426	18	49	1 394
Agencements & installations divers	3 281	372	114	3 540
Agencements & installations constructions	2 793	73	321	2 544
Matériels divers	50	23	0	72
<i>Hors exploitation</i>				
Mobiliers hors exploitation	36	0	-	37
Agencement divers hors exploitation	94	12	-	106
Constructions hors exploitation	550	-	-	550
Immobilisations en cours	955	295	816	433

Immobilisations incorporelles	4 241	519	0	4 760
Fonds commercial	0	0	0	0
Immobilisation incorporelle informatique	4 241	519	0	4 760
Immobilisations corporelles	8 626	425	569	8 483
<i>Exploitation</i>				
Terrains bâtis	0	0	0	0
Constructions exploitation	1 354	28	100	1 281
Matériels informatiques	970	63	29	1 004
Matériel de transport	76	5	0	82
Matériel de bureau & mobiliers et Matériels divers	1 230	45	50	1 225
Agencements & installations divers	2 366	235	71	2 530
Agencements & installations constructions	2 341	20	319	2 042
<i>Hors exploitation</i>				
Mobiliers hors exploitation	28	2	0	30
Agencement divers hors exploitation	55	8	0	63
Constructions hors exploitation	206	19	0	225

NOTE 7 - Comptes de régularisation et Autres actifs (en K€)

AUTRES ACTIFS	2 747	1 378
Dépôts de garantie versés		
Débiteurs divers	2 713	1 349
Autres stocks et assimilés	34	29
COMPTES DE REGULARISATION	1 084	1 494
Valeurs reçues à l'encaissement	122	199
Ajustements devises	23	84
Valeurs à rejeter	1	19
Charges constatées d'avance	31	45
Produits à recevoir	852	934
Autres comptes de régularisation	55	213

NOTE 8 - Dettes envers les établissements de crédit (en K€)

Dettes envers les établissements de crédit	Durée Résiduelle au 31/12/2018					Total	31/12/2017
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées		
Comptes et emprunts							
- à vue	25 196					25 196	2 657
- à terme (*)	1 212	21 972	72 649	33 560	187	129 580	136 815

(*) La SGBA bénéficie d'emprunts de refinancement souscrits auprès de la Société Générale pour un encours de 121 M€ au 31/12/2018.

NOTE 9 - Dettes envers la clientèle (en K€)

Comptes créditeurs de la clientèle	Durée Résiduelle au 31/12/2018					Total	31/12/2017
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées		
Comptes ordinaires créditeurs	167 995				3	167 998	174 625
Comptes d'épargne à régime spécial	39 790	782	2 225	179	424	43 400	44 435
- à vue	33 525					33 525	27 169
- à terme	6 265	782	2 225	179	424	9 875	17 266
Autres dettes envers la clientèle	8 129	26 286	2 705	1 138	182	38 440	32 051
- à vue	3 585					3 585	4 864
- à terme (Compte à Terme)	4 544	26 286	2 705	1 138	182	34 855	27 187

NOTE 10 - Autres Passifs et Comptes de régularisation (en K€)

AUTRES PASSIFS	1 874	2 115
Sièges et succursales	111	881
Dépôts de garantie reçus	0	0
Autres créditeurs divers	1 763	1 234
COMPTES DE REGULARISATION	5 000	5 434
Produits constatés d'avance	852	785
Charges à payer	3 986	4 034
Autres comptes de régularisation	139	531
Comptes d'ajustement	23	84

NOTE 11 - Provisions (en K€)

Provisions	Montant au 31/12/2017	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Montant au 31/12/2018
Provisions sur risques clients	2 261	1 880	-1 235	0	2 906
dont Engagements par signature	13	0	-13	0	0
dont Litiges clients	1 026	0	0	0	1 026
dont dossiers sensibles (provision 12,5 %)	1 222	1 880	-1 222	0	1 880
Engagements sociaux	2037	101	-208	0	1 930
dont Indemnités de Fin de contrats de travail	358	0	-208		150
dont provision pour fermeture agence	0	0	0	0	0
dont Indemnités de Fin de carrière	1 270	74	0	0	1 344
dont Médailles	409	27	0	0	436
dont Indemnités de Pré-retraites	0	0	0	0	0
Epargne Logement	65	0	-16	0	49
Autres provisions	311	142	-199	0	255

NOTE 12 - Epargne Logement (en K€)

Encours des prêts	82	43
-------------------	----	----

Plan d'épargne logement (PEL)	8 485	7 742
ancienneté de moins de 4 ans	2 238	1 776
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	3 919	1 871
ancienneté de plus de 10 ans	2 328	4 095
Comptes épargne logement (CEL)	1 191	1 176

Plan d'épargne logement (PEL)	55	0	-22	33
ancienneté de moins de 4 ans	4	0	-4	0
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	13	0	-7	6
ancienneté de plus de 10 ans	37	0	-10	27
Provision sur prêt émis	1	0	-1	0
Comptes épargne logement (CEL)	10	6	0	16

NOTE 13 - Dettes subordonnées (en K€)

Dettes subordonnées à terme	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	6 098	6 098
Dettes rattachées	8	0

La SGBA bénéficie d'un contrat de prêt subordonné à taux variable (EURIBOR 12 mois) souscrit auprès de la Société Générale pour un montant de 6,1 M€.

NOTE 14 - Capitaux Propres

❖ Note 14.1 Variation des capitaux propres (en K€)

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-827	-827
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-4 951		4 951	0
Réserves et Prime d'émission		2 959					2 959
Réduction de capital	-12 208			12 208			0
Augmentation de capital	5 056						5 056

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Résultat de l'exercice (avant affectation)						354	354
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-827		827	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							

❖ Note 14.2 - Composition du capital

Actions ordinaires	12 331 205	1,40	24 662 410	0,41
--------------------	------------	------	------------	------

La Société Générale détient en propre 1% et par le biais de GENEFINANCE 99 % du capital de la SGBA et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la SGBA.

❖ Note 14.3 - Projet d'affectation du Résultat

Capital social	10 112		10 112
Primes et réserves	19 769		19 769
Report à Nouveau	-16 373	354	-16 019
Résultat de l'exercice	354	-354	0

NOTE 15 - Intérêts et Produits assimilés (en K€)

Opérations avec établissement de crédit	28	47
Opérations avec la clientèle :	13 167	13 273
Créances commerciales	16	29
Crédit de trésorerie	717	744
Crédit d'équipement	5 805	6 216
Crédit à l'habitat	3 808	3 565
Autres crédits à la clientèle - intérêts de retard sur échéances prêts	4	4
Comptes ordinaires débiteurs	813	902
Autres	1 563	1 387
Engagement hors bilan	440	427
Obligations et autres titres à revenus fixes	0	0
Opérations de couverture	77	78

NOTE 16 - Intérêts et Charges assimilés (en K€)

Opérations sur établissements de crédits	2 700	2 189
Opérations sur dettes subordonnées	0	0
Opérations clientèle	1 169	1 007
Comptes ordinaires créditeurs	11	10
Livrets ordinaires	103	100
Livrets Jeunes	2	2
Livret Développement Durable	59	60
CEL	6	6
PEL	216	196
PEP	72	71
Comptes à terme	291	124
Bons de caisse	0	0
Autres	377	388
Engagement hors bilan	33	50
Autres	1 101	1 095

NOTE 17 - Produits et Charges sur opérations Crédit-Bail et assimilés (en K€)

Produits sur opérations de crédit bail	22 187	21 322
Opérations de crédit bail	18 638	17 073
Reprises de dépréciations sur immobilisations	-	-
Plus-values de cessions	2 727	3 433
Autres produits	822	816
Charges sur opérations de crédit bail	-19 962	-20 093
Dotations aux amortissements	-17 463	- 16 649
Dotations aux dépréciations	-	-
Moins-values de cession	-2 226	- 3 427
Autres charges	-272	- 17

NOTE 18 - Revenus des titres à revenus variable (en K€)

Dividendes sur titres de placement	1	10
Dividendes et produits assimilés	0	0

NOTE 19 - Commissions (en K€)

Opérations de trésorerie et interbancaires	-271	0	-271	-338	0	-338
Opérations avec la clientèle		3 877	3 877		3 942	3 942
Opérations sur titres		11	11		11	11
Opérations de change		0	0		0	0
Prestations sur services financiers	-142	2 165	2 023	-438	2 271	1 833

NOTE 20 - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (en K€)

Opérations de change	-49	124
----------------------	-----	-----

NOTE 21 - Charges Générales d'exploitation (en K€)

❖ **Note 21.1 - Charges de personnel (en K€) – Hors charges PSE**

Salaires - Traitements	7 181	7 551
<i>dont Refacturation charges de personnel</i>	32	53
Charges de retraite	629	662
Autres Charges sociales (*)	2 770	2 887
Impôts Taxes et versements	364	293
Intéressement des salariés	1	1
Dotation / Reprises sur engagements sociaux	34	-101
Autres dotations/reprises nettes de provision	0	0

(*) : Le montant de CICE comptabilisé en déduction de ce poste est de 133 K€.

❖ **Note 21.2 - Autres charges administratives (en K€)**

Informatique	2 349	2 879
Imprimés Papeterie	104	110
Frais postaux et Télécommunications	466	440
Honoraires (*)	711	970
Transports et déplacements	627	495
Impôts et Taxes	381	490
Autres Services extérieurs et autres frais administratifs	2 452	2 325
<i>dont Loyers et charges locatives</i>	885	811
<i>dont Entretien et autres charges sur immeubles</i>	347	320

(*) Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 176 K€ répartis équitablement entre les 2 cabinets. Il n'y a pas eu d'honoraires complémentaires relatifs aux SACC.

NOTE 22 - Coût du Risque (en K€)

Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	-7 580	-10 906
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	7 255	32 433
Pertes irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-26	-3 848
Pertes irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-689	-18 810
Récupérations sur créances amorties	19	6 141
Dotations/ reprises nettes de provisions	1 515	-588

NOTE 23 - Gains ou Pertes sur actifs immobilisés (en K€)

Immobilisations corporelles	-44	182
Moins-value sur cession d'immobilisations	-44	0
Plus-value sur cession d'immobilisations	0	182

NOTE 24 – Résultat exceptionnel (en K€)

Nature	31/12/2018			Total 31/12/2017
	Charges PSE	Reprises PSE	Total	
Frais de Personnel	-208	208	0	219
Reprise utilisée	-208	208	0	0
Reprises non utilisées	0	0	0	219
Provision litiges salarié	0	0	0	0
Fermeture agences	0	0	0	0
Reprise utilisée	0	0	0	0
Reprise non utilisée	0	0	0	0

NOTE 25 - Impôts sur les bénéfices (en K€)

Sur résultat courant	1 313	-271

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la Société Générale de Banque aux Antilles va verser à la Société Générale un impôt, correspondant à la charge d'impôt générée dans les comptes de la société mère.

NOTE 26 - Instruments financiers à terme (en K€)

❖ Note 26.1 - Juste valeur des instruments financiers à terme :

Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)	24 873	-4 928	22 719	-4 227

❖ Note 26.2 - Encours notionnels des instruments financiers à terme par durée résiduelle :

	Durée Résiduelle au 31/12/2018				31/12/2017
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	
Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)			22 719	22 719	24 873

NOTE 27 - Informations Diverses

❖ Note 27.1 - Effectifs moyens rémunérés, ventilés par catégories professionnelles :

Effectif moyen total	134*	139*
dont Techniciens	71	78
dont Cadres	49	48

*Dont un stagiaire école, alternants, pré-retraités.

Les effectifs rémunérés comprennent également :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Préretraités	4	4
Contrats de qualification	5	9

❖ Note 27.2 : Réseau commercial

Agences : 6

❖ Note 27.3 : Nombre de comptes à la clientèle

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Comptes à vue	15 146	14 607
Comptes d'épargne à Régime Spécial	15 579	15 095

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société Anonyme au Capital de 10 111 588,10 Euros
ayant pour numéro unique d'identification 315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre, ayant son
Siège social : 30, rue Frébault - 97110 POINTE-A-PITRE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

1- Présentation du bilan et du hors bilan

2- Présentation du compte de résultat

3- Notes annexes :

- **Principes et méthodes comptables**
- **Informations sur le bilan**
- **Informations sur le compte de résultat**
- **Informations sur les instruments financiers à terme**
- **Informations diverses**

1 - BILAN ET HORS BILAN

Caisse, Banques centrales	4 699	10 227
Effet Publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (Note 2)	7 054	6 441
Opérations avec la clientèle (Note 3 et Note 4)	358 998	364 274
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2 299	2 299
Participations et autres titres détenus à long terme	179	244
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat (Note 5)	38 882	45 173
Location simple		
Immobilisations incorporelles (Note 6)	1 955	2 369
Immobilisations corporelles (Note 6)	3 849	3 361
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (Note 7)	2 747	1 378
Comptes de régularisation (Note 7)	1 084	1 494

Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 8)	139 472	154 776
Opérations avec la clientèle (Note 9)	251 111	249 838
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs (Note 10)	1 874	2 115
Comptes de régularisation (Note 10)	5 000	5 434
Provisions (Note 11 et Note 12)	4 675	5 140
Dettes subordonnées (Note 13)	6 106	6 098
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG (Note 14)	13 508	13 863
dont Capital souscrit	10 112	10 112
dont Réserves	19 769	19 769
dont Report à nouveau	-15 546	-16 373
dont Résultat de l'exercice	-827	354

Engagements donnés		
Engagements de financement donnés	10 890	15 993
. en faveur d'établissement de crédit	0	
. en faveur de la clientèle	10 890	15 993
Engagements de garantie donnés	51 084	44 911
. d'ordre de la clientèle	51 084	44 911
. d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus	0	0
. d'établissement de crédit	0	0
. de la clientèle	0	0
Engagements de garantie reçus	168 301	170 708
. d'établissement de crédit	168 301	170 708

2 - COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et produits assimilés (Note 15)	13 272	13 398
Intérêts et charges assimilés (Note 16)	-4 970	-4 292
Produits sur opérations de Crédit Bail et assimilés (Note 17)	22 187	21 322
Charges sur opérations de Crédit Bail et assimilés (Note 17)	-19 962	-20 093
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable (Note 18)	1	10
Commissions (produits) (Note 19)	6 054	6 225
Commissions (charges) (Note 19)	-413	-776
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 20)	-49	124
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	514	609
Autres charges d'exploitation bancaire	-533	-372
PRODUIT NET BANCAIRE	16 101	16 155
Charges générales d'exploitation (Note 21)	-18 069	-19 002
Charges de personnel	-10 979	-11 293
Autres charges administratives	-7 090	-7 709
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-841	-1 132
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-2 810	-3 979
Coût du risque (Note 22)	495	4 421
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 315	442
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 23)	-44	182
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-2 360	625
Résultat exceptionnel (Note 24)	219	0
Impôts sur les bénéfices (Note 25)	1 313	-271
Dotations / Reprises de FBRG et provisions réglementées		

NOTES ANNEXES

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la SGBA sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, il est précisé qu'aucune transaction significative entre parties liées n'a été conclue à des conditions hors marché et qu'il n'a été identifié aucune opération présentant des risques et avantages significatifs non inscrits au bilan nécessitant une information particulière.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2018.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE - ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non - recouvrement total ou partiel qui provient :

- Soit d'une possibilité de défaillance de la contrepartie liée à sa situation financière individuelle.
- Soit d'un litige déclaré au sujet de la créance elle-même.

Sont réputées créances douteuses au titre d'un risque de défaillance de la contrepartie, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

a) Existence d'échéances impayées depuis :

- Plus de trois mois pour tous les types de crédit ou les crédits baux mobiliers.
- Plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement et les crédits baux immobiliers.
- Plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales.

b) Situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'entité a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie (existence de procédures d'alerte par exemple).

c) Contrepartie faisant l'objet d'une procédure contentieuse (procédure de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, assignation devant un tribunal international).

Les créances douteuses comprennent aussi bien le capital (échu impayé et restant dû) que les intérêts (échus impayés et courus).

Créances douteuses compromises

Sont des créances douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles, après une durée raisonnable de classement en douteux, la disparition du risque de crédit avéré

(requalification en créance saine) n'est plus prévisible compte tenu des conditions de solvabilité de la contrepartie. En tout état de cause, le classement de créances en douteuses compromises intervient au plus tard un an après la classification en douteuses (1).

- Les créances à durée déterminée pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée.
- Les créances à durée indéterminée pour lesquelles la rupture des relations commerciales a été notifiée à la contrepartie selon les modalités prévues par le contrat.

(1) Par exception, cette date limite peut être repoussée s'il existe encore un espoir raisonnable de disparition du risque de crédit, cet espoir devra être apprécié dossier par dossier et documenté pour justification auprès des auditeurs internes et externes, ces derniers pouvant apprécier rétrospectivement la pertinence de la dérogation au vu du dénouement des créances concernées (retour en créances saines ou passage en pertes), et en interdire le cas échéant l'usage ultérieur.

Dépréciation pour créances douteuses

Les créances impayées font l'objet d'un suivi au cas par cas. Lorsqu'il existe un risque de non recouvrement, le dossier classé en créances douteuses fait l'objet d'une dépréciation dont le montant est fonction des possibilités de recouvrement.

Les créances douteuses font l'objet d'un suivi permanent, dossier par dossier. Les dépréciations sur créances douteuses sont revues dès qu'un élément du dossier évolue (remboursement de tout ou partie de la créance, changement de situation du client...). Dès lors qu'il n'existe aucune perspective de recouvrement, la créance est considérée comme irrécouvrable et est inscrite au débit du compte de résultat. La dépréciation correspondante est alors reprise au crédit du compte de résultat.

Actualisation des flux de recouvrement

L'application de cette disposition du règlement ANC n° 2014-07 s'est traduite en 2018 par une reprise de 0,72 M€ intégralement enregistrée en coût net du risque.

Créances restructurées

Le montant au 31 décembre 2018, des créances restructurées à des conditions inférieures aux conditions d'origine n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée à la clôture.

PORTFEUILLE TITRES

Actions et autres titres à revenus variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Au 31/12/18, la SGBA détient des actions BPI Financement enregistrées au bilan, dans l'agrégat actions et autres titres à revenus variables, à leur valeur d'acquisition, soit 2,3 M€. Ces actions, catégorisées en titres de placement, enregistrent une valeur de marché de 3 M€, soit une plus-value latente de 0,6 M€ au 31/12/18.

Participations et autres titres détenus à long terme

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou

de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Au 31/12/18, la SGBA détient des :

- Des titres de participations VISA INC pour 0,03 M€
- Des certificats d'associations pour 0,12 M€

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE :

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports (Bons de Caisse essentiellement).

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

La SGBA applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement. A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Pour les immeubles d'exploitation, la SGBA a appliqué cette approche en retenant les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	gros oeuvre	40 ans
	façades et toitures	30 ans
Installations techniques	ascenseur	25 ans
	électricité	25 ans
	groupe électrogène	30 ans
	climatisation	20 ans
	autres installations techniques	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes, et appliquées selon le mode linéaire :

- Constructions 20 à 50 ans
- aménagements / installation 5 à 10 ans
- mobilier 5 à 10 ans
- matériel 3 à 5 ans
- véhicules 4 ans
- machines de bureau 5 ans

PROVISIONS

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, ou que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Conformément au règlement ANC n° 2014-03, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

La SGBA comptabilise une provision de 12,5% sur les encours des clients commerciaux (clicom) cotés sensibles. Celle-ci a occasionné une dotation nette de provision de 658 K€ au 31/12/2018.

Epargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets mis en application de cette loi.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans d'épargne logement (PEL), la SGBA procède depuis l'exercice 2007 à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat)
- des engagements pris en matière de rémunération de l'épargne logement, pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée)

Au titre de l'exercice 2018, la provision épargne logement s'élève ainsi à 49 K€.

Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

Le montant global des provisions pour engagements sociaux s'élève à 1,9 M€ au 31/12/2018. Cf. note Frais de personnel et avantages au personnel.

PRODUITS ET CHARGES

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La SGBA enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES AU PERSONNEL

1 - Frais de personnel

La rubrique Frais de Personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraite des différents régimes et les charges liées à l'application du règlement ANC 2013-R-02 relatif à l'évaluation des régimes de retraite et avantages similaires.

2 - Avantages au personnel

La société peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps
- des indemnités de fin de carrière

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la société se limite au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (Départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels. Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de dés actualisation,
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Méthode d'évaluation des engagements

Le coût des engagements sociaux est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à constater individu par individu la valeur actuelle de la prestation future basée sur les services acquis en date de clôture.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité de ces engagements.

Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La Société Générale de Banque aux Antilles, sous préconisation du Groupe Société Générale, a eu recours au Cabinet Aon Hewitt.

Comptabilisation au bilan

La provision comptabilisée au bilan est égale à l'engagement net des régimes, c'est-à-dire la différence entre la valeur actualisée des obligations acquises calculée avec la méthode ci-dessus et la juste valeur des actifs du régime.

Comptabilisation de la charge annuelle

La charge comptabilisée au compte de résultat pour les avantages à long terme et postérieurs à l'emploi comprend :

- le coût théorique des services rendus au cours de l'exercice
- (+) le coût financier (intérêts sur la valeur des engagements)
- (-) le rendement attendu des actifs
- (+) le coût des services passés

Le montant global de la provision liée aux engagements sociaux (Indemnités de fin de carrière, médailles du travail) au 31.12.2018 s'élève à 1,78 M€.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 1,40 %
- Taux d'inflation de 1,73 %
- Taux d'augmentation des salaires (net de l'inflation) de 1,50 %.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique Coût du Risque se limite aux dotations nettes des reprises de dépréciations et de provisions sur risques de contrepartie et pour litiges.

Les dotations nettes aux dépréciations et aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique gains et pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins values de cession.

Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au niveau du Produit Net Bancaire.

COMPTABILISATION IMPOTS SUR LES BENEFICES

La Société Générale, dans un but d'optimisation de la gestion de la charge fiscale du groupe, formée par elle-même et par certaines filiales contrôlées à plus de 95 %, a opté depuis 1989 pour le régime d'intégration fiscale défini aux articles 223A et suivants du CGI et a inclus la Société Générale de Banque aux Antilles dans son périmètre d'intégration.

La Société Générale de Banque aux Antilles bénéficie à ce titre d'une subvention d'IS reçue de la maison mère, en cas de résultat déficitaire.

OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.

La SGBA utilise depuis 2008 des swaps de taux d'intérêt en couverture du risque de taux d'intérêt relatif à des prêts octroyés à la clientèle. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats, soit 22,7 M€ au 31 décembre 2018 : ce montant représente le volume des opérations en cours.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

La SGBA a procédé à une cession de créances douteuses fin 2018 :

- Valeur brute du portefeuille cédé : 21,6 M€
- Montant des provisions du portefeuille : 18,6 M€
- Valeur nette du portefeuille : 3 M€
- Valeur de cession : 5,7 M€

La banque a vendu un immeuble en septembre 2018. Cette vente a généré une plus-value de cession de 182 K€.

Courant 2018, la gestion des opérations monétiques (remises commerçants, retraits et paiement par carte) a migré de MONEXT vers un nouvel outil TRANSACTIS.

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit (en K€)

Comptes ordinaires débiteurs	7 054	6 441
Créances rattachées	0	0
0 - 3 mois	7 054	6 441

NOTE 3 - Opérations avec la clientèle Actif (en K€)

Créances saines	336 053	344 225
<i>Créances commerciales</i>	<i>1 270</i>	<i>1 001</i>
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>19 488</i>	<i>15 221</i>
<i>Crédits équipement</i>	<i>175 049</i>	<i>182 231</i>
<i>Crédits habitat</i>	<i>115 433</i>	<i>112 949</i>
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	<i>9</i>	<i>0</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>20 370</i>	<i>29 330</i>
<i>Valeurs non imputées</i>	<i>3 314</i>	<i>2 400</i>
<i>Prêt clientèle financière</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Créances rattachées</i>	<i>1 120</i>	<i>1 092</i>
Créances douteuses	53 320	29 928
Dépréciations	-30 375	- 9 879

Note 3.1 - Concours à la clientèle par marché (en K€)

(Hors VNI, Prêt Clientèle financière, Créances rattachées, Créances douteuses et dépréciations)

Clientèle de Particuliers	102 331	114 509
Clientèle Commerciale et Professionnelle	229 289	226 223

Note 3.2 - Echéances de Créances

0 - 3 mois	36 114	45 680
3 - 12 mois	34 422	35 138
1 à 5 ans	152 469	155 858
+ 5 ans	135 993	127 597

NOTE 4 - Créances douteuses et Dépréciations (en K€)

31/12/2018						
	Encours Sains	Encours Douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	dont Dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	344 226	29 928	12 039	- 9 879	-1 470	20 049

31/12/2017						
	Encours Sains	Encours Douteux	dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	dont dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	336 053	53 320	31 289	30 375	18 521	22 945

Dépréciations sur Créances clients	Montant au 31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2018
Créances douteuses compromises et non compromises	29 277	9 788	-30 212	8 853
Actualisation de l'estimé récupérable	1 098	1 151	- 1 223	1 026

NOTE 5 - CREDIT - BAIL

❖ Note 5.1 - Ventilation des opérations Crédit-Bail (en K€)

Crédit bail et opérations assimilées	80 582	26 522	-26 395	80 710
Créances rattachées	77		-77	0
Créances douteuses	1 777			426
Sous-total	82 436	26 522	-27 822	81 136
Amortissements	-41 777	-17 463	26 398	-35 536
Dépréciations	-1 777	-284	1 635	-426
Sous-total	-43 554	-17 747	28 033	-35 962

❖ Note 5.2 - Encours par secteur économique (en K€)

Distribution	3 714	2 808
Automobile	2 153	2 907
Services	5 755	5 013
BTP	2 701	2 576
Immobilier	1 544	991
Commerce	2 036	2 703
Agro - Alimentaire	852	1 318
Tourisme /Hôtellerie et loueurs de voiture	16 292	23 303
Divers	3 835	3 555

Au 31/12/2018, la réserve latente sur opérations de crédit-bail et assimilées s'élève à 1 184 969,60 euros pour un encours financier de 45 476 140,82 euros.

NOTE 6 - Immobilisations et Amortissements (en K€)

Immobilisations incorporelles	6 195	934	0	7 129
Fonds commercial	592	-	-	592
Immobilisation incorporelle informatique	5 603	934	0	6 537
Immobilisations corporelles	12 475	828	1 459	11 844
<i>Exploitation</i>				
Terrains bâtis	96	-	10	86
Constructions exploitation	1 923	-	108	1 815
Matériels informatiques	1 184	36	40	1 179
Matériels de transport	87	-	-	87
Matériel de bureau & mobiliers	1 426	18	49	1 394
Agencements & installations divers	3 281	372	114	3 540
Agencements & installations constructions	2 793	73	321	2 544
Matériels divers	50	23	0	72
<i>Hors exploitation</i>				
Mobiliers hors exploitation	36	0	-	37
Agencement divers hors exploitation	94	12	-	106
Constructions hors exploitation	550	-	-	550
Immobilisations en cours	955	295	816	433

Immobilisations incorporelles	4 241	519	0	4 760
Fonds commercial	0	0	0	0
Immobilisation incorporelle informatique	4 241	519	0	4 760
Immobilisations corporelles	8 626	425	569	8 483
<i>Exploitation</i>				
Terrains bâtis	0	0	0	0
Constructions exploitation	1 354	28	100	1 281
Matériels informatiques	970	63	29	1 004
Matériel de transport	76	5	0	82
Matériel de bureau & mobiliers et Matériels divers	1 230	45	50	1 225
Agencements & installations divers	2 366	235	71	2 530
Agencements & installations constructions	2 341	20	319	2 042
<i>Hors exploitation</i>				
Mobiliers hors exploitation	28	2	0	30
Agencement divers hors exploitation	55	8	0	63
Constructions hors exploitation	206	19	0	225

NOTE 7 - Comptes de régularisation et Autres actifs (en K€)

AUTRES ACTIFS	2 747	1 378
Dépôts de garantie versés		
Débiteurs divers	2 713	1 349
Autres stocks et assimilés	34	29
COMPTES DE REGULARISATION	1 084	1 494
Valeurs reçues à l'encaissement	122	199
Ajustements devises	23	84
Valeurs à rejeter	1	19
Charges constatées d'avance	31	45
Produits à recevoir	852	934
Autres comptes de régularisation	55	213

NOTE 8 - Dettes envers les établissements de crédit (en K€)

Dettes envers les établissements de crédit	Durée Résiduelle au 31/12/2018					Total	31/12/2017
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées		
Comptes et emprunts							
- à vue	25 196					25 196	2 657
- à terme (*)	1 212	21 972	72 649	33 560	187	129 580	136 815

(*) La SGBA bénéficie d'emprunts de refinancement souscrits auprès de la Société Générale pour un encours de 121 M€ au 31/12/2018.

NOTE 9 - Dettes envers la clientèle (en K€)

Comptes créditeurs de la clientèle	Durée Résiduelle au 31/12/2018					Total	31/12/2017
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées		
Comptes ordinaires créditeurs	167 995				3	167 998	174 625
Comptes d'épargne à régime spécial	39 790	782	2 225	179	424	43 400	44 435
- à vue	33 525					33 525	27 169
- à terme	6 265	782	2 225	179	424	9 875	17 266
Autres dettes envers la clientèle	8 129	26 286	2 705	1 138	182	38 440	32 051
- à vue	3 585					3 585	4 864
- à terme (Compte à Terme)	4 544	26 286	2 705	1 138	182	34 855	27 187

NOTE 10 - Autres Passifs et Comptes de régularisation (en K€)

AUTRES PASSIFS	1 874	2 115
Sièges et succursales	111	881
Dépôts de garantie reçus	0	0
Autres créditeurs divers	1 763	1 234
COMPTES DE REGULARISATION	5 000	5 434
Produits constatés d'avance	852	785
Charges à payer	3 986	4 034
Autres comptes de régularisation	139	531
Comptes d'ajustement	23	84

NOTE 11 - Provisions (en K€)

Provisions	Montant au 31/12/2017	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Montant au 31/12/2018
Provisions sur risques clients	2 261	1 880	-1 235	0	2 906
<i>dont Engagements par signature</i>	13	0	-13	0	0
<i>dont Litiges clients</i>	1 026	0	0	0	1 026
<i>dont dossiers sensibles (provision 12,5 %)</i>	1 222	1 880	-1 222	0	1 880
Engagements sociaux	2037	101	-208	0	1 930
<i>dont Indemnités de Fin de contrats de travail</i>	358	0	-208		150
<i>dont provision pour fermeture agence</i>	0	0	0	0	0
<i>dont Indemnités de Fin de carrière</i>	1 270	74	0	0	1 344
<i>dont Médailles</i>	409	27	0	0	436
<i>dont Indemnités de Pré-retraites</i>	0	0	0	0	0
Epargne Logement	65	0	-16	0	49
Autres provisions	311	142	-199	0	255

NOTE 12 - Epargne Logement (en K€)

Encours des prêts	82	43
--------------------------	-----------	-----------

Plan d'épargne logement (PEL)	8 485	7 742
ancienneté de moins de 4 ans	2 238	1 776
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	3 919	1 871
ancienneté de plus de 10 ans	2 328	4 095
Comptes épargne logement (CEL)	1 191	1 176

Plan d'épargne logement (PEL)	55	0	-22	33
ancienneté de moins de 4 ans	4	0	-4	0
ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	13	0	-7	6
ancienneté de plus de 10 ans	37	0	-10	27
Provision sur prêt émis	1	0	-1	0
Comptes épargne logement (CEL)	10	6	0	16

NOTE 13 - Dettes subordonnées (en K€)

Dettes subordonnées à terme	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	6 098	6 098
Dettes rattachées	8	0

La SGBA bénéficie d'un contrat de prêt subordonné à taux variable (EURIBOR 12 mois) souscrit auprès de la Société Générale pour un montant de 6,1 M€.

NOTE 14 - Capitaux Propres

❖ Note 14.1 Variation des capitaux propres (en K€)

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-827	-827
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-4 951		4 951	0
Réserves et Prime d'émission		2 959					2 959
Réduction de capital	-12 208			12 208			0
Augmentation de capital	5 056						5 056

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Résultat de l'exercice (avant affectation)						354	354
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-827		827	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							

❖ Note 14.2 - Composition du capital

Actions ordinaires	12 331 205	1,40	24 662 410	0,41
--------------------	------------	------	------------	------

La Société Générale détient en propre 1% et par le biais de GENEFINANCE 99 % du capital de la SGBA et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la SGBA.

❖ Note 14.3 - Projet d'affectation du Résultat

Capital social	10 112		10 112
Primes et réserves	19 769		19 769
Report à Nouveau	-16 373	354	-16 019
Résultat de l'exercice	354	-354	0

NOTE 15 - Intérêts et Produits assimilés (en K€)

Opérations avec établissement de crédit	28	47
Opérations avec la clientèle :	13 167	13 273
Créances commerciales	16	29
Crédit de trésorerie	717	744
Crédit d'équipement	5 805	6 216
Crédit à l'habitat	3 808	3 565
Autres crédits à la clientèle - intérêts de retard sur échéances prêts	4	4
Comptes ordinaires débiteurs	813	902
Autres	1 563	1 387
Engagement hors bilan	440	427
Obligations et autres titres à revenus fixes	0	0
Opérations de couverture	77	78

NOTE 16 - Intérêts et Charges assimilés (en K€)

Opérations sur établissements de crédits	2 700	2 189
Opérations sur dettes subordonnées	0	0
Opérations clientèle	1 169	1 007
Comptes ordinaires créditeurs	11	10
Livrets ordinaires	103	100
Livrets Jeunes	2	2
Livret Développement Durable	59	60
CEL	6	6
PEL	216	196
PEP	72	71
Comptes à terme	291	124
Bons de caisse	0	0
Autres	377	388
Engagement hors bilan	33	50
Autres	1 101	1 095

NOTE 17 - Produits et Charges sur opérations Crédit-Bail et assimilés (en K€)

Produits sur opérations de crédit bail	22 187	21 322
Opérations de crédit bail	18 638	17 073
Reprises de dépréciations sur immobilisations	-	-
Plus-values de cessions	2 727	3 433
Autres produits	822	816
Charges sur opérations de crédit bail	-19 962	-20 093
Dotations aux amortissements	-17 463	- 16 649
Dotations aux dépréciations	-	-
Moins-values de cession	-2 226	- 3 427
Autres charges	-272	- 17

NOTE 18 - Revenus des titres à revenus variable (en K€)

Dividendes sur titres de placement	1	10
Dividendes et produits assimilés	0	0

NOTE 19 - Commissions (en K€)

Opérations de trésorerie et interbancaires	-271	0	-271	-338	0	-338
Opérations avec la clientèle		3 877	3 877		3 942	3 942
Opérations sur titres		11	11		11	11
Opérations de change		0	0		0	0
Prestations sur services financiers	-142	2 165	2 023	-438	2 271	1 833

NOTE 20 - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (en K€)

Opérations de change	-49	124
----------------------	-----	-----

NOTE 21 - Charges Générales d'exploitation (en K€)

❖ **Note 21.1 - Charges de personnel (en K€) – Hors charges PSE**

Salaires - Traitements	7 181	7 551
<i>dont Refacturation charges de personnel</i>	32	53
Charges de retraite	629	662
Autres Charges sociales (*)	2 770	2 887
Impôts Taxes et versements	364	293
Intéressement des salariés	1	1
Dotation / Reprises sur engagements sociaux	34	-101
Autres dotations/reprises nettes de provision	0	0

(*) : Le montant de CICE comptabilisé en déduction de ce poste est de 133 K€.

❖ **Note 21.2 - Autres charges administratives (en K€)**

Informatique	2 349	2 879
Imprimés Papeterie	104	110
Frais postaux et Télécommunications	466	440
Honoraires (*)	711	970
Transports et déplacements	627	495
Impôts et Taxes	381	490
Autres Services extérieurs et autres frais administratifs	2 452	2 325
<i>dont Loyers et charges locatives</i>	885	811
<i>dont Entretien et autres charges sur immeubles</i>	347	320

(*) Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 176 K€ répartis équitablement entre les 2 cabinets. Il n'y a pas eu d'honoraires complémentaires relatifs aux SACC.

NOTE 22 - Coût du Risque (en K€)

Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	-7 580	-10 906
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	7 255	32 433
Pertes irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-26	-3 848
Pertes irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-689	-18 810
Récupérations sur créances amorties	19	6 141
Dotations/ reprises nettes de provisions	1 515	-588

NOTE 23 - Gains ou Pertes sur actifs immobilisés (en K€)

Immobilisations corporelles	-44	182
Moins-value sur cession d'immobilisations	-44	0
Plus-value sur cession d'immobilisations	0	182

NOTE 24 – Résultat exceptionnel (en K€)

Nature	31/12/2018			Total 31/12/2017
	Charges PSE	Reprises PSE	Total	
Frais de Personnel	-208	208	0	219
Reprise utilisée	-208	208	0	0
Reprises non utilisées	0	0	0	219
Provision litiges salarié	0	0	0	0
Fermeture agences	0	0	0	0
Reprise utilisée	0	0	0	0
Reprise non utilisée	0	0	0	0

NOTE 25 - Impôts sur les bénéfices (en K€)

Sur résultat courant	1 313	-271

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la Société Générale de Banque aux Antilles va verser à la Société Générale un impôt, correspondant à la charge d'impôt générée dans les comptes de la société mère.

NOTE 26 - Instruments financiers à terme (en K€)

❖ Note 26.1 - Juste valeur des instruments financiers à terme :

	31/12/2018	31/12/2017
Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)	24 873	-4 928
	22 719	-4 227

❖ Note 26.2 - Encours notionnels des instruments financiers à terme par durée résiduelle :

	Durée Résiduelle au 31/12/2018				31/12/2017
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	
Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)			22 719	22 719	24 873

NOTE 27 - Informations Diverses

❖ Note 27.1 - Effectifs moyens rémunérés, ventilés par catégories professionnelles :

	2018	2017
Effectif moyen total	134*	139*
dont Techniciens	71	78
dont Cadres	49	48

*Dont un stagiaire école, alternants, pré-retraités.

Les effectifs rémunérés comprennent également :

	2017	2018
Préretraités	4	4
Contrats de qualification	5	9

❖ Note 27.2 : Réseau commercial

Agences : 6

❖ Note 27.3 : Nombre de comptes à la clientèle

	2017	2018
Comptes à vue	15 146	14 607
Comptes d'épargne à Régime Spécial	15 579	15 095